

Rueil-Malmaison, le 4 mai 2020

**Convocation de l'Assemblée générale des actionnaires de VINCI le 18 juin 2020**

Le Conseil d'administration de VINCI s'est réuni le 4 mai 2020 sous la présidence de Xavier Huillard en vue de convoquer l'assemblée générale mixte des actionnaires pour l'approbation des comptes de l'exercice 2019. Cette assemblée se tiendra le 18 juin 2020 au siège social de la société à Rueil-Malmaison, exceptionnellement à huis clos, hors la présence physique des actionnaires, conformément à l'article 4 de l'Ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19.

Les modalités d'organisation de cette assemblée générale et son ordre du jour seront précisés dans l'avis de réunion qui sera publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires et sur le site du Groupe ([www.vinci.com](http://www.vinci.com)) le vendredi 8 mai.

Le Conseil d'administration a notamment décidé de proposer aux actionnaires de réduire de 2,26 à 1,25 euros par action (-44,7%) le solde restant à verser au titre du dividende de l'exercice 2019. Il sera également proposé aux actionnaires la possibilité d'opter pour le paiement de ce solde en actions nouvelles de la société.

Xavier Huillard a fait part au Conseil de sa décision de renoncer à 25% de la rémunération qui lui sera versée en 2020 pendant une période de deux mois, correspondant à la phase aigüe de la crise sanitaire. Les sommes correspondantes seront versées à la Fondation VINCI pour la Cité, qui a lancé un programme de soutien étendu à ceux qui oeuvrent en première ligne dans la crise du Coronavirus dans les secteurs hospitaliers, sanitaires et sociaux, scolaires.

**A propos de VINCI**

VINCI est un acteur mondial des métiers des concessions et du contracting, employant plus de 222 000 collaborateurs dans une centaine de pays. Sa mission est de concevoir, financer, construire et gérer des infrastructures et des équipements qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun. Parce que sa vision de la réussite est globale et va au-delà de ses résultats économiques, VINCI s'engage sur la performance environnementale, sociale et sociétale de ses activités. Parce que ses réalisations sont d'utilité publique, VINCI considère l'écoute et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de ses projets comme une condition nécessaire à l'exercice de ses métiers. L'ambition de VINCI est ainsi de créer de la valeur à long terme pour ses clients, ses actionnaires, ses salariés, ses partenaires et pour la société en général. [www.vinci.com](http://www.vinci.com)